

## Appels d'urgence effectués dans les délais appropriés en milieu urbain pour un service d'ambulance (dans un délai de 9 minutes)

Unité : %

	Année financière 2024-2025	Année financière 2023-2024
<b>Province</b>		
Nouveau-Brunswick	70,1	71,1
<b>Zones de santé</b>		
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	63,6	66,5
Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	74,1	74,3
Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	71,4	73,8
Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	81,3	81,6
Zone 5 - Région de Restigouche	83,5	79,8
Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	75,7	73,1
Zone 7 - Région de Miramichi	65,3	58,2

## À propos

Pourcentage d'appels 911 (ambulance) en milieu urbain pour lesquels le délai entre la réception d'un appel et l'arrivée du personnel médical était égal ou inférieur à la norme de 9 minutes.

## Source

EM/ANB

## Calculs

Numérateur : Appels d'urgence pour lesquels le délai entre la réception d'un appel et l'arrivée du personnel médical est égal ou inférieur à la norme de 9 minutes. Dénominateur : Nombre total d'appels d'urgence au 911 en milieu urbain

## Notes

Cet indicateur mesure la « performance brute » lorsque les exemptions liées au contrat ANB n'ont pas été appliquées. Les zones de santé sont basées sur l'emplacement de l'appel au 911. Cible : 90%.

Unité	Interprétation	Code du CSNB
%	Valeur élevée est souhaitable	EMANB_002

## Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon